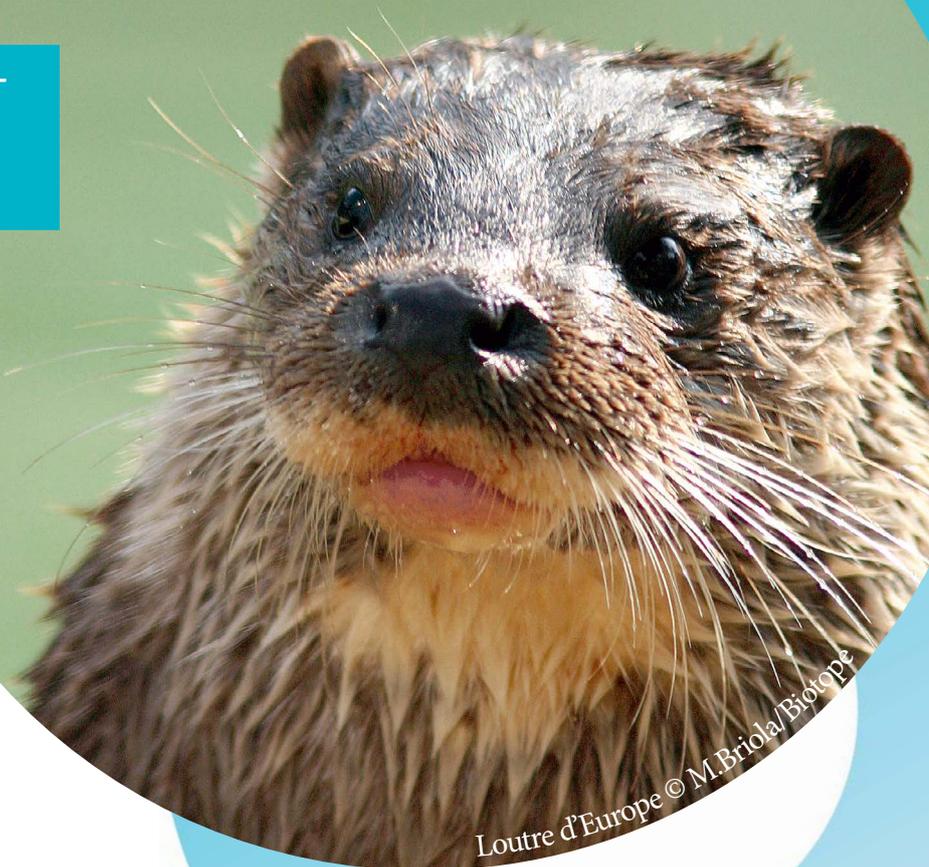


GRAND PROJET
FERROVIAIRE
DU SUD-OUEST



Loutre d'Europe © M. Briola/Biotopie

GPSO
LIGNES
NOUVELLES

FICHE THÉMATIQUE

INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES 2023-2024

De nouveaux inventaires écologiques relatifs à la faune et à la flore seront réalisés le long du tracé de la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse jusqu'au printemps 2024, puis de la ligne nouvelle Sud-Gironde - Dax. Menés sur un cycle biologique complet, ces inventaires visent à actualiser et préciser les données naturalistes, dans le cadre des études du projet et de la définition des mesures utiles pour son insertion environnementale.

www.gpso.fr

SNCF
RÉSEAU

SNCF
GARES
& CONNEXIONS



Fadet des laïches (Eclipe) © J.-Y. Kerne/Biotope



Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) a pour ambition d'améliorer l'offre globale de services ferroviaires dans le Grand Sud-Ouest. Il répond aux enjeux de mobilités longues distances, de développement des transports du quotidien et du fret.

Résolument engagé vers la transition écologique, avec des ambitions fortes en matière d'innovation et d'écoconstruction, le GPSO comprend la création de lignes et gares nouvelles sur les axes Bordeaux - Toulouse et Bordeaux - Dax - Espagne (avec un tronc commun et une section d'interconnexion permettant une liaison Toulouse - Espagne), ainsi que les aménagements ferroviaires de la ligne existante au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse.

Pour en savoir plus : www.gpso.fr
Contact : gpso@reseau.sncf.fr

■ Pourquoi faire de nouveaux inventaires ?

Entre 2010 et 2012, des inventaires écologiques ont été menés en vue d'alimenter les réflexions sur la définition du tracé de moindre impact, présenté à l'enquête publique de 2014.

L'objectif de ces nouvelles expertises est d'actualiser et d'affiner la connaissance en matière de biodiversité, de caractériser finement les milieux naturels, avec un nouveau recensement des espèces et habitats d'espèces présents sur les territoires concernés.

En complément à la présente campagne d'inventaires, suivront d'ici fin 2023 des inventaires relatifs aux zones humides. Ces nouvelles acquisitions de données permettront de préciser l'analyse des impacts de l'infrastructure sur les milieux naturels et la définition des mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire et compenser ces effets (avec l'objectif d'un gain net pour la biodiversité). Ces mesures seront arrêtées lors des études de détails et soumises à la procédure d'autorisation environnementale qui comprendra une nouvelle enquête publique. Au-delà du GPSO, ces données contribuent à une meilleure connaissance des enjeux écologiques des territoires. Elles seront mises à disposition sur demande.

■ Sur quel périmètre ?

Les investigations sont menées sur le périmètre de **la bande de 500 mètres associée à la déclaration d'utilité publique**, périmètre qui peut être élargi afin d'appréhender la présence d'espèces à sa périphérie et prendre en compte les caractéristiques biologiques de chaque espèce (dynamique des populations, déplacements vers les lieux de reproduction ou d'hivernage...).

Quels sont les inventaires menés ?

Les expertises écologiques consistent à collecter, par des recherches bibliographiques et par des prospections de terrain, l'ensemble des données naturalistes concernant les thématiques suivantes.



Les expertises sur la faune terrestre et semi-aquatique

Elles concernent les insectes et mollusques terrestres protégés et/ou remarquables, ainsi que leurs habitats respectifs ; les amphibiens, ainsi que leurs habitats et sites de reproduction (mares, étangs...), d'hivernage et leurs axes de migration... ; les reptiles, notamment les espèces rares comme la cistude d'Europe (tortue aquatique) ou le lézard ocellé, ainsi que leurs habitats, leurs sites de reproduction et d'hivernage ; les petits mammifères, notamment le vison et la loutre d'Europe..., ainsi que leurs habitats et leurs déplacements, mais aussi la grande faune et ses déplacements.



Les expertises sur la faune aquatique

Elles s'intéressent aux macro-invertébrés d'eau douce caractérisant la qualité biologique des eaux, aux poissons, aux mollusques et aux crustacés, notamment aux écrevisses à pattes blanches.



Les expertises sur l'avifaune et les chiroptères

Elles portent sur les oiseaux, les chauves-souris, leurs habitats respectifs (sites de reproduction, d'hivernage, territoires de chasse...) et leurs déplacements.



Les expertises sur la flore et les habitats

Elles s'intéressent aux différentes stations (surface homogène aux niveaux physique et biologique), ainsi qu'aux habitats remarquables : boisements des bords de cours d'eau, pelouses calcicoles, landes... Elles s'attachent également à estimer les populations d'espèces végétales remarquables.



Conduite sur plusieurs saisons, chaque thématique fait l'objet d'un rythme de passages (en fonction des périodes les plus propices aux observations, avec un nombre minimal de passages) et des méthodes d'investigations spécifiques. Il peut s'agir de relevés diurnes ou nocturnes, au sol, dans les cours d'eau, les arbres, les cavités, les parois rocheuses, etc.

Quelle organisation pour ces expertises ?

SNCF Réseau a mandaté plusieurs bureaux d'études spécialisés, selon les thématiques, avec deux secteurs géographiques :

	SECTEUR 1 Saint-Médard-d'Eyrans (33) - Captieux (33) - Bruch (47)	SECTEUR 2 Bruch (47) - Saint-Jory (31)
 Faune terrestre et semi-aquatique	Biotope / Naturalia Scea l'étang / Grège	Biotope / Naturalia Scea l'étang / Grège
 Avifaune-chiroptères	Écosphère / Exen	Biotope / Naturalia / Scea l'étang
 Flore-habitats	Biotope / Naturalia / Gagéa	Écosphère / Marsiléa / Gagéa
 Faune aquatique	Aquabio	Hydrosphère / Artémis

Des études spécifiques pourront être menées sur différents sites. Après les premiers inventaires 2011-2012, certains relevés ont d'ailleurs été poursuivis, par exemple pour la cistude d'Europe dans la vallée du Ciron (zone de débranchement vers Toulouse et vers Dax) ou les chiroptères au Vallon du Cros.

Les investigations sont menées par des botanistes, des ornithologues, des experts de la faune terrestre ou aquatique...

Les chargés d'études travaillent généralement en binôme. Ils sont équipés de jumelles, de tablettes numériques, de boîtiers d'enregistrement, de filets et d'appareils photo.

Les investigations débutent sur le tronc commun (Bordeaux - Sud-Gironde) et le tronçon Sud-Gironde - Toulouse. Elles seront par la suite menées sur le tronçon Sud-Gironde - Dax.

Dans quel cadre ?

Ces investigations sont menées suivant un protocole d'intervention commun à l'ensemble des bureaux d'études, selon un programme d'inventaires établi par les naturalistes en fonction des thématiques et périodes favorisant l'observation des espèces. Elles ne perturbent pas les usages et ne provoquent pas de dommages aux parcelles.

Les experts écologues interviennent dans le cadre d'un arrêté préfectoral (un par département, consultable en mairie) les autorisant à pénétrer sur les propriétés privées en vue d'exécuter ces inventaires écologiques. En tant que de besoin, ils peuvent présenter ces arrêtés et leur lettre de mandatement, détaillant la tâche confiée, les thématiques concernées ainsi que les coordonnées des responsables de mission qui peuvent être contactés pour toute question :

Bureau d'études Biotope chargé de la coordination générale

Guillaume Meynardie
06 27 67 16 05 - gmeynardie@biotope.fr

Éva Boyer
06 03 68 22 66 - eboyer@biotope.fr

Agence GPSO

Luc Buisson
06 42 16 96 47 - l.buisson@reseau.sncf.fr

Sébastien Joly
06 89 93 77 19 - s.joly@reseau.sncf.fr

Les partenaires du GPSO

